

Ordre du jour provisoire de la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé

Rapport du Directeur général

ADDITIF

Le Directeur général a reçu de la Slovénie une demande d'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, conformément à l'article 5 *d*) du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, du point suivant : « Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ».

= = =